

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 453A rue Ennis, mardi 3 mai 2022 à 19H00

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion

Siège no 1 Monsieur Francis Quirion

Siège no 2 Madame Karine Champagne

Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux

Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux

4. LÉGISLATION

1. Adoption des états financiers 2021
2. Audit conformité
3. Affectation solde résiduelle au surplus cumulé
4. Utilisation surplus cumulé
5. Modification bail CPE
6. Adoption règlement 209-2022
7. Adoption règlement 210-2022

5. FINANCES

1. Compte pour approbation

6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

1. Soumission SM-EAU
2. Contrat de soudure pour écran de ciné-parc

3. Transition voirie municipale
4. Travaux régis internes
5. Assistance financière PRIMEAU
6. Autorisation de passage
7. PRACIM

7. PERSONNEL

1. Personnel été

8. LOISIRS ET CULTURE

1. Demande dans le programme d'infrastructures municipales pour les aînés(PRIMA)
2. Demande dans le programme FRR VOLET 4
3. Appel de projets pour l'aménagement d'un espace de lecture – jeunesse, dans une bibliothèque ou une salle municipale
4. Demande d'assistance financière Desjardins

9. RAPPORT 10. CORRESPONDANCE 11. AUTRES SUJETS

1. Résolution d'appui à la demande de la ville de Thurso

12. Période de questions

13. Clôture / ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-05-131 Il est proposé par Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2022-05-132 Il est proposé par Alain Poulin, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 avril 2022.

4. LÉGISLATION

4.1. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2021

2022-05-133

Considérant que les élus (e) municipaux ont pris connaissance des documents préparés par la firme Blanchette et Vachon concernant les états financiers de l'année 2021;

Considérant que les élus (e) municipaux acceptent les états financiers 2021 préparés par la firme Blanchette et Vachon;

En conséquence, il est proposé par Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte les états financiers préparés par la firme Blanchette et Vachon pour l'année financière 2021.

4.2. AUDIT CONFORMITÉ

2022-05-134

Considérant que la commission municipale du Québec a transmis son rapport d'audit de conformité- Transmission des rapports financiers;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce rapport;

En conséquence, il est proposé par Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil entérine le rapport d'audit de conformité déposé par la commission municipale du Québec.

4.3. AFFECTATION SOLDES RÉSIDUELLE AU SURPLUS CUMULÉ

2022-05-135

Considérant que suite à l'analyse des états financiers déposés par la firme Blanchette et Vachon, la municipalité a constaté que des soldes résiduels étaient disponibles;

Considérant que le montant total de ces soldes provenant des comptes du grand livre 59-131-20, 59-131-30 et 59-131-50 est de 83 295\$;

Considérant que le conseil désire affecter ce montant au surplus cumulé;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'affectation de soldes résiduelles disponibles, pour un montant total de 83 295\$, au surplus cumulé de la municipalité.

4.4. UTILISATION DU SURPLUS CUMULÉ

2022-05-136

Considérant que lors de l'entente conclue entre le service incendie et la municipalité, une somme rétroactive devait être versée;

Considérant que le total de cette rétroaction est de 17 920.60\$;

Considérant que le conseil désire utiliser le surplus cumulé pour payer cette rétroaction;

En conséquence, il est proposé par Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'utilisation du surplus cumulé pour payer la rétroaction de 17 920.60\$ au service incendie de la municipalité.

4.5. MODIFICATION BAIL CPE

2022-05-137

Considérant qu'un projet de bail pour l'implantation d'un nouveau CPE dans la municipalité avait été produit entre les parties concernées;

Considérant que le ministère de la Famille à pris connaissance des modalités de ce projet de bail et demande quelques ajustements pour continuer le processus d'analyse;

Considérant que le conseil à pris connaissance du projet de bail et des ajustements demandés par le ministère de la famille;

En conséquence, il est proposé par Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les modifications demandées par le ministère de la Famille et autorise le directeur général de la municipalité à effectuer ces changements.

4.6. ADOPTION RÈGLEMENT 209-2022

2022-05-138

Considérant qu'un avis de motion du règlement 209-2022 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenu le 19 avril 2022;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé et qu'une présentation de celui-ci a été faite auprès des membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 avril 2022;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 209-2022 et ont pu émettre leur opinion à cet effet;

En conséquence, il est proposé par Alain Poulin et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 209-2022, intitulé règlement décrétant des travaux d'amélioration du rang 9 et l'affectation de la somme de 163 251\$ du solde disponible du règlement 185-2020.

4.7. ADOPTION RÈGLEMENT 210-2022

2022-05-139 **Considérant** qu'un avis de motion du règlement 210-2022 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenu le 19 avril 2022;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé et qu'une présentation de celui-ci a été faite auprès des membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 avril 2022;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 210-2022 et ont pu émettre leur opinion à cet effet;

En conséquence, il est proposé par Cédric Quirion et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 210-2022, intitulé règlement décrétant des travaux d'amélioration du rang 4 et l'affectation de la somme de 98 258\$ du solde disponible du règlement 166-2018.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2022-05-140 **Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois d'avril 2022 au montant total de 141 818.63 \$ soient adoptés tels que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés : 40 573.33 \$
Factures payées : 15 115.76 \$
Factures à payer : 86 129.54 \$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. SOUMISSION SM-EAU

2022-05-141

Considérant qu'un employé municipal doit effectuer des heures de travail supervisé pour l'obtention de son titre pour effectuer la gestion des eaux municipales;

Considérant que la firme SM-EAU offre le service de compagnonnage pour effectuer ces heures;

Considérant que la firme SM-EAU a déposé une offre de service au montant de 2645\$;

En conséquence, il est proposé par Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service de la firme SM-EAU pour le compagnonnage au montant de 2645\$.

6.2. CONTRAT DE SOUDURE POUR ÉCRAN DE CINÉ-PARC

2022-05-142

Considérant que la structure de l'écran de ciné-parc a besoin de modification pour être sécuritaire ;

Considérant que Soudure mobile ML a fourni une soumission correspondant aux critères des plans d'ingénieur ;

Considérant que cette soumission est au montant de 4470\$ avant taxes ;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil donne le contrat de réparation de la structure d'écran de Ciné-parc à Soudure mobile ML ;

Que la municipalité assumera sa part à même le budget 23-081-30-006 ;

6.3. TRANSITION VOIRIE MUNICIPALE

2022-05-143

Considérant que la municipalité a ciblé une problématique concernant une transition dans le rang 4 Nord;

Considérant que la municipalité désire utiliser les services d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan pour avoir des recommandations en lien avec cette transition;

En conséquence, il est proposé par Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'utilisation du service d'ingénierie de la MRC Beauce Sartigan pour l'analyse de la problématique ciblée dans le rang 4 Nord.

6.4. TRAVAUX EN RÉGIE INTERNE

2022-05-144 **Considérant** que la municipalité désire réaliser des travaux dans les rangs municipaux;

Considérant que des démarches doivent être entreprises pour effectuer ces travaux;

En conséquence, il est proposé par Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à entreprendre les démarches pour la réalisation de ces travaux.

6.5. ASSISTANCE FINANCIÈRE PRIMEAU

2022-05-145 **Considérant** que la Municipalité désire effectuer des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et égouts sur la route principale 269 pour une distance d'environ 500m ;

Considérant que le plan d'intervention pour les infrastructures d'aqueduc et égouts préparé par la firme WSP Canada démontre que cette partie sur la route principale 269 sont en fin de vie utile et doivent être remises en état;

Considérant que la Municipalité est admissible à une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le Programme d'infrastructure municipale d'eau (PRIMEAU) volet-2-Renouvellement des conduites;

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Considérant que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Considérant la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, y compris tout dépassement des coûts;

Considérant que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

Que la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

Que le conseil Municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

6.6. AUTORISATION PASSAGE

2022-05-146

Considérant que le Tour de Beauce demande à la municipalité une autorisation de passage pour son événement annuel;

Considérant que ceux-ci projettent de circuler dans la municipalité le mercredi 14 septembre 2022;

En conséquence, il est proposé par Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le Tour de Beauce à circuler sur des rues municipales lors de son événement.

6.7. PRACIM

2022-05-147

Considérant que la Municipalité, dans le cadre de son projet de réfection de son abri à abrasif, a été présélectionnée dans le programme récim;

Considérant que la demande présélectionnée dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) est transférée au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

Considérant que le conseil municipal veut déposer la demande d'aide financière dans le programme PRACIM et a pris connaissance des modalités qui s'appliquent maintenant à la demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

Que la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les confusions qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

Que la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

7. PERSONNEL

7.1. PERSONNEL ÉTÉ

2022-05-148

Considérant que la municipalité a besoin d'un employé saisonnier pour faire l'entretien de ses terrains municipaux;

Considérant que monsieur Bruno Boucher a démontré de l'intérêt pour effectuer ce type de travaux pour l'été 2022;

En conséquence, il est proposé par Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'embauche de monsieur Bruno Boucher pour effectuer l'entretien des terrains et des bâtiments municipaux pour l'été 2022.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. DEMANDE DANS LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AINÉS (PRIMA)

2022-05-149

Considérant le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

Considérant la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

Considérant la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;

Considérant que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;

Considérant que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts ;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à effectuer une demande d'aide financière ;

Que la responsable des sports, loisir et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

8.2. DEMANDE DANS LE PROGRAMME FRR VOLET 4

2022-05-150

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation offre une aide financière dans le programme FRR volet 4 ;

Considérant que la Municipalité répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande d'aide financière de 50 000\$ pour l'aménagement du cinéparc ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et cultures à effectuer une demande d'aide financière au volet 4 du FRR ;

Que la responsable des sports, loisirs et cultures est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

8.3. APPEL DE PROJETS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE LECTURE-JEUNESSE, DANS UNE BIBLIOTHÈQUE OU UNE SALLE MUNICIPALE

2022-05-151 **Considérant** qu'Alphare offre une aide financière pour l'aménagement d'un espace de lecture jeunesse ;

Considérant que la Municipalité répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande d'aide financière pour l'achat d'outil informatique ;

En conséquence, il est proposé par Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et cultures à effectuer une demande d'aide financière auprès d'Alphare pour ce projet ;

Que la municipalité assumera sa part de 20% ;

Que la responsable des sports, loisirs et cultures est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention .

8.4. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE DESJARDINS

2022-05-152 **Considérant** que la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce offre une aide financière dans le cadre de son Fonds d'aide au développement du milieu;

Considérant que la Municipalité répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et cultures veut déposer une demande d'aide financière au montant de 15 000 \$ dans ce programme pour la réalisation d'un skate park et d'un terrain de volley-ball ;

En conséquence, il est proposé par Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs à effectuer une demande d'aide financière à la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce de 15 000\$ pour ces 2 projets ;

Que la responsable des sports, loisirs et cultures est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention.

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de AVRIL 2022

11. AUTRES SUJETS

11.1. RÉOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DE LA VILLE DE THURSO

2022-05-153 **Considérant** que la ville de Thurso désire nommer une autoroute en l'hommage de monsieur Guy Lafleur;

Considérant que la municipalité désire appuyer ce mouvement pour rendre hommage à monsieur Lafleur;

En conséquence, il est proposé par Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil appuie l'initiative de la ville de Thurso pour rendre hommage de monsieur Guy Lafleur.

11.2. MONTAGE CINÉ-PARC

2022-05-154 **Considérant** que la municipalité désire aller de l'avant avec son projet d'implantation d'un ciné-parc communautaire dans la municipalité;

Considérant que pour poursuivre ledit projet, la municipalité doit recourir à des services particuliers pour faire le montage de la structure;

Considérant que la firme Construction DLC est en mesure d'offrir les services demandés;

En conséquence, il est proposé par Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise madame Karine Champagne, responsable des loisirs à entreprendre les démarches nécessaires pour effectuer le montage de la structure pour le projet de ciné-parc communautaire.

11.3. AUTORISATION POUR EFFECTUER UN FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR LE PROJET PHASE 3 RANG 9

2022-05-155

Considérant que la municipalité veut réaliser des travaux d'amélioration dans le rang 9;

Considérant la municipalité doit effectuer un financement temporaire pour l'exécution des travaux en attente de la réalisation du financement permanent;

Considérant que la demande du règlement d'emprunt 198-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 1 893 749.14\$ pour des travaux d'amélioration de la route dans le rang 9 a été approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à faire une demande de financement temporaire à la caisse Desjardins des Sommets de la Beauce d'un montant de 1 893 749.14\$ pour réaliser les travaux d'amélioration du rang 9;

Que le directeur général et le maire soient autorisés à signer pour et nom de la Municipalité tout document inhérent à la demande de financement.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune/quelques question(s)

13. FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2022-05-156

Il est proposé par Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée/fermée au 17 mai 2022.

Il est 20h30.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier